

N°21-12-110

L'an deux mil vingt et un, le jeudi 16 décembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir de J DELANNOY), Président, suite à la convocation en date du 9 décembre 2021.

**Présents :**

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; COCQUEREL M. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V. ; LEROY M. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; PRUVOST J.P. (reçoit pouvoir de JM ALLOUCHERY) ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; GARDIN J. ; LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. (reçoit pouvoir de JC COYOT) ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; OBERT O. ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoirs de F FAUVIAUX et de A CLABAUT) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; MERLO O. ; WYCKAERT G. ;

**Absents excusés :**

Messieurs ALLOUCHERY J.M. donne pouvoir à JP PRUVOST) ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A CORDIER) ; CLABAUT A. (donne pouvoir à A CORDIER) ; COYOT J.C. (donne pouvoir à S LAVOGEZ) ; BACQUET J. ; DELANNOY J. (donne pouvoir à C LEROY) ; BEE D.

**Absents :**

Madame POULAIN P.

Monsieur BRUSSELLE D.

Madame Hélène COFFIN est élue secrétaire.

**OBJET : INONDATIONS – SAGE ET PAPI DU DELTA DE L'AA – CHANGEMENT DE PORTEUR**

**Rapporteur : Jacques DELATTRE**

Depuis plusieurs années, la CCPL est compétente en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI). A ce titre, elle délègue l'élaboration des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) aux Syndicats en place : SMAGEAa pour la bassin versant de l'Aa rivière, SYMVAHEM pour celui de la Hem, SYMSAGEL pour celui de la Lys et enfin, au Pôle Métropolitain Côte d'Opale pour celui du Delta de l'Aa.

Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale ayant souhaité ne plus porter le SAGE et le PAPI du Delta de l'Aa à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les partenaires du territoire concerné ont proposé à ce que ces documents soient désormais portés par l'Institution Intercommunale des Wateringues acteur plus légitime et déjà pleinement impliqué sur le sujet.

Le périmètre concerne 10 communes de la CCPL situées dans la vallée de la Hem : Bonningues, Clerques, Audrehem, Escoeuilles, Alquines, Surques, Haut-Loquin, Rebergues, Journy, Quercamps.

L'Institution Intercommunale des Wateringues regroupe déjà la CA du Pays de Saint Omer, la CA du Grand Calais, la CC des Hauts de Flandres, la CC du Pays d'Opale, la CC de la Région d'Audruicq et la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Afin de ne pas complexifier le sujet juridiquement, et ainsi éviter une adhésion pleine et entière de la CCPL à l'Institution, il est proposé que le transfert de ces missions puisse se faire via une convention.

Il est proposé que la répartition des coûts de cette mission entre l'ensemble des EPCI se fasse au prorata de la population. Pour la CCPL cela représenterait 4 720 habitants soit 1,21 % de la population globale, pour un montant total prévisionnel annuel de 1 329 €.

Il est donc proposé au conseil communautaire :

- De valider le transfert de l'animation du SAGE et du PAPI du Delta de l'Aa à l'Institution Intercommunale des Wateringues
- De valider la clé de répartition au prorata de la population pour un montant prévisionnel annuel de 1 329 €
- D'autoriser le Président à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette décision

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- **VALIDE** le transfert de l'animation du SAGE et du PAPI du Delta de l'Aa à l'Institution Intercommunale des Wateringues
- **VALIDE** la clé de répartition au prorata de la population pour un montant prévisionnel annuel de 1 329 €
- **AUTORISE** le Président à signer la convention permettant la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait conforme  
Le Président,

